

Document d'information de l'Alliance sur les temps d'attente : garanties pour les temps d'attente par province et territoire

Province ou territoire	Intervention visée par la garantie	Calendrier du traitement	Point de repère accepté en décembre 2005 par les gouvernements P-T	Situation	Recours disponible	Fonds fédéral de fiducie pour les garanties de délais d'attente (millions \$)*
Colombie-Britannique	Radiothérapie	8 semaines	4 semaines	En vigueur	On assure le suivi régulier des listes d'attente dans tous les centres régionaux de traitement du cancer. Les services offerts à un autre centre régional de traitement sont fournis par l'entremise de la BC Cancer Agency.	75,4
Alberta	Radiothérapie	8 semaines	4 semaines	?	?	63,3
Saskatchewan	Pontage aortocoronarien	2-26 semaines	2-26 semaines (niveau 1 à 3)	En vigueur	On compile tous les lundis un rapport sur les listes d'attente. Si un patient a dépassé le point de repère, un mécanisme est en place pour lui offrir la chirurgie dans un des hôpitaux du système de santé provincial.	25,2
Manitoba	Radiothérapie	4 semaines	4 semaines	En vigueur	Les patients pourront aller se faire traiter à l'extérieur de la province, qui paiera, si le traitement ne peut leur être fourni dans les 4 semaines	28,1
Ontario	Chirurgie de la cataracte	26 semaines	16 semaines	En vigueur	Une personne-ressource pour les soins essaiera d'accommoder les patients dans leur région. Si c'est impossible, l'intervention chirurgicale sera pratiquée à Toronto à deux établissements choisis et les patients qui devront parcourir plus de 100 km recevront de l'assistance voyage.	204,3
Québec	Arthroplastie et cataracte	6 mois	6 mois	En vigueur	Si l'hôpital est d'avis que l'on ne pourra respecter la période d'attente de six mois, il faut offrir une autre solution au patient. Par conséquent, on lui offre une des possibilités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • subir une intervention pratiquée par un autre chirurgien au même hôpital; • subir une intervention pratiquée par un autre chirurgien à un autre hôpital de la région; • subir une intervention pratiquée par un autre chirurgien à un autre hôpital en dehors de la région; • subir une intervention pratiquée par un centre médical spécialisé. Le patient peut toujours choisir entre accepter ou refuser la solution de rechange offerte. Si le patient veut garder son chirurgien, l'attente peut dépasser six mois.	126,7
Nouveau-Brunswick	Radiothérapie	8 semaines	4 semaines	En vigueur	Patients transférés à d'autres établissements de la région de l'Atlantique	21,3
Île-du-Prince-Édouard	Radiothérapie	8 semaines	4 semaines	En vigueur	Patients transférés à d'autres établissements de la région de l'Atlantique	12,1
Nouvelle-Écosse	Radiothérapie	8 semaines	4 semaines	En vigueur	Patients transférés à d'autres établissements de la région de l'Atlantique	24,2
Terre-Neuve	Pontage aortocoronarien	26 semaines	2-26 semaines (niveau 1 à 3)	En vigueur	Le gouvernement offrira des possibilités de subir l'intervention chirurgicale ailleurs si les patients attendent plus de 182 jours.	17,7
Yukon	Mammographie (DI)	Les détails restent à confirmer.	N'est pas un des 5 domaines prioritaires.	D'ici l'été 2010	Les détails restent à confirmer.	4,5
Territoire du Nord-Ouest	Soins de santé primaires	Non précisé	N'est pas un des 5 domaines prioritaires.	Non précisé	Recours non précisé. Des investissements sont effectués dans les soins de santé primaires.	4,7
Nunavut	Imagerie diagnostique	?	Pas encore déterminé.	?	?	4,5

* Répartition per capita du Fonds de fiducie pour les garanties de délais d'attente constitué par le Budget fédéral de 2007. Voir : *Investissements fédéraux à l'appui du Plan décennal pour consolider les soins de santé* (http://www.fin.gc.ca/fedprov/typhc_fra.asp). Les estimés ont été ajustés pour tenir compte des données démographiques les plus récentes.

? L'ATA a tenté à plusieurs reprises de communiquer avec toutes les administrations. Le point d'interrogation indique que l'administration n'a pas mis de garantie en place ou n'a pas fourni suffisamment d'information à l'ATA pour confirmer avec certitude qu'une garantie est effectivement en place.